



Commune de Prez

LA COMMUNE DE PREZ RECHERCHE UN·E MEMBRE POUR REPRESENTER LE VILLAGE DE NORÉAZ AU SEIN DU CONSEIL DES PARENTS

Qu'est-ce que le Conseil des parents ?

Cette institution, voulue par l'autorité cantonale, est dépourvue de compétences décisionnelles mais joue un rôle important dans la mise en place d'une collaboration fructueuse école-parents au travers d'une large palette de thèmes dont voici un aperçu non exhaustif :

- Collaboration parents-enseignants (organisation de rencontres, conférences, relais des préoccupations des parents vis-à-vis de l'école, etc.) ;
- Environnement de l'école (patrouilleurs scolaires, pédibus, places de jeux, sécurité sur le chemin de l'école et aux arrêts de bus, etc.) ;
- Soutien actif à la vie de l'école (appui logistique lors de manifestations, St-Nicolas, Carnaval, Bal préCOSO, etc.).

Cet engagement offre aux candidat.e.s la possibilité de s'engager de manière active pour notre cercle scolaire.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Séverine Egger, Conseillère communale, par courriel à severine.egger@prez.ch ou par téléphone au 079 391 64 06.

Si vous souhaitez contribuer au bon fonctionnement de l'école en faisant partie du Conseil des parents, nous vous serions reconnaissants de faire part de votre intérêt à la Commune de Prez par courriel à commune@prez.ch, **d'ici le vendredi 21 juillet 2023.**

En fonction du nombre de personnes intéressées, une sélection des candidats sera effectuée afin de garantir une bonne représentativité des différents villages et degrés scolaires.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et intérêt pour le milieu scolaire.

Prez-vers-Noréaz, le 26 juin 2023

Le Conseil communal